

CONVENTION NATIONALE.

LAMBERT,

Député du département de la Côte-d'Or,

A SES COLLÈGUES,

En réponse à différentes objections sur la liberté des Cultes.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

TOUS les bons esprits, tous ceux sur-tout qui ont une connoissance approfondie des mœurs & des dispositions du peuple des campagnes, ont senti la nécessité absolue, dans les circonstances où nous sommes, de respecter ses principes religieux, de ne pas exposer la Convention à rendre des décrets inexécutables, dont le moindre inconvénient seroit l'avilissement de la représentation nationale: j'en appelle à cet égard à tous ceux de nos collègues qui viennent de parcourir les départemens. Qu'on les consulte, qu'ils disent si les premiers succès

que la raiſon a paru obtenir ſur la ſuperſtition, ſous le regime de nos triumvirs, n'étoient pas dus à la terreur momentanée, à la ſtupeur effroyable qu'avoit occaſionnée leur tyrannie, ainſi que celle de leurs agens ſur toute la ſurface de la France ?

Dans ces temps, il eſt vrai, où il ne falloit que manifeſter un eſprit de fureur, pour être réputé un grand homme, un bon citoyen; dans ces temps malheureux, où il falloit, pour conſerver ſa liberté & ſa vie, être hypocrite de vices, comme autrefois on étoit hypocrite de vertus (1), je conviens que l'on auroit pu démolir juſqu'aux fondemens des égliſes : mais qui oſeroit conclure de cette poſſibilité, que l'on auroit eu raiſon de répandre ainſi la conſternation parmi les paiſibles habitans des campagnes ? Qui oſeroit en conclure que dans des circonſtances différentes nous pouvons les mêmes choſes, & qu'aujourd'hui le peuple verroit avec calme renverſer les monumens de ſa vénération, & attenter à ce qu'il regarde comme le plus ſacré pour lui ?

Non, mes collègues, ne nous abuſons pas à ce point dans une matière ſi délicate & ſi importante. Ce n'eſt pas ſur de magnifiques théories qu'il faut bâtir des ſyſtêmes chimériques, & créer, pour ainſi dire, un monde idéal, ce ſont les hommes tels qu'ils ſont qu'il faut voir, qu'il faut connoître avec leurs mœurs, leurs préjugés, leurs habitudes; ce ſont ces hommes qu'il faut

(1) Il n'étoit pas étonnant de voir des hommes violens & fougueux, autant par tempérament que par ignorance, ſe livrer à toutes ſortes d'excès: mais ce qui étoit vraiment digne de pitié, c'étoit de voir des êtres très-foibles & très-puſil animes, n'ayant jamais montré de caractère, prendre un ton exalté pour ſe mettre à l'uniſſon de ceux qui les entouroient & partager l'admiration éphémère dont ils jouiſſoient alors.

comme je ne cesserai de le dire, ramener peu à peu par la persuasion & l'instruction à des principes religieux, plus conformes à la raison & à la morale universelle que ceux qu'ils professent aujourd'hui.

Irez-vous parler le langage de la philosophie ? irez-vous citer Solon & Lycurgue à des gens simples & uniquement occupés de leurs travaux, qui ne connoissent d'autres livres que leurs catéchismes & leur almanach, qui ne savent pas lire, ou qui n'ont pas le temps de lire ? irez-vous leur dire de renoncer subitement à tout ce qui leur a été enseigné dès leur enfance, à leurs saints, à leurs mystères, à leurs cérémonies, pour vous croire vous-mêmes, parce que vous vous dites les apôtres de la raison & *des vrais principes ?* Non, gardez-vous-en bien, ils vous regarderoient avec toutes vos phrases pompeuses, ou comme des charlatans qui veulent les séduire par des motifs d'intérêt quelconque, ou comme des insensés dont le cerveau en délire est plus digne de pitié que de courroux : voilà quel seroit le fruit d'un zèle indiscret & de mesures irréfléchies.

Mais quelle est cette distinction dont nous parle notre collègue *Audrein*, de philosophes qui doivent ne faire grace à aucun préjugé, les combattre par-tout, & de législateurs qui doivent condescendre à la foiblesse des hommes, en composant avec ces mêmes préjugés ? Eh ! quoi donc ! un législateur cesseroit d'être philosophe, c'est-à-dire, cesseroit d'être *sage*, car je ne connois pas d'autre philosophie (1), par cela seul qu'il prendroit les

---

(1) Il ne suffit pas d'avoir quelques connoissances en quelque genre que ce soit, pour se croire des philosophes ; rien n'étoit moins philosophe que ces *Scaliger*, ces *Montfaucon*, ces *Grotius*, qui cependant étoient les hommes les plus savans & les plus instruits de leur siècle, je pourrois citer encore un homme extraordinaire qui, après avoir fait une si grande révolution en physique, a fini par nous laisser un commentaire sur l'apocalypse.

ſeuls moyens qui ſont en ſon pouvoir pour ne pas troubler & aſſurer le bonheur des hommes ! En vérité c'eſt ſe jouer & des choſes & des mots, que d'établir ce double caractère, ſous lequel nous pourrions enviſager la queſtion qui nous occupe en ce moment.

Elle ne peut être conſidérée que ſous le rapport du plus grand bien poſſible pour la majorité des habitans de la France, pour la plus grande ſtabilité & la plus grande tranquillité du corps politique : c'eſt donc à nous à voir, à bien réfléchir, d'abord ſi il eſt poſſible, dans les circonſtances où nous ſommes.

D'ôter aux habitans des campagnes la jouiſſance de leurs égliſes ; enſuite ſi en la leur ôtant (ce que je ne crois pas praticable) il n'en réſulteroit pas les plus grands dangers pour la choſe publique, par le mécontentement univerſel que cela ne manqueroit pas d'occaſionner, & dont les malveillans de toute eſpèce, les prêtres ſur-tout tireroient parti à coup sûr, pour indiſpoſer le peuple contre la révolution.

Je vous ai déja dit ce que je penſois à ce ſujet ; je vous ai invités à conſulter ſur-tout ceux de nos collègues qui arrivent des départemens & qui ont eu des occaſions fréquentes d'obſerver les diſpoſitions du peuple des campagnes à l'égard de leurs cultes ; il ne me reſte plus qu'à répondre à différentes objections qui m'ont paru mériter quelqu'attention, afin qu'une queſtion auſſi importante ſoit au moins conſidérée ſous tous ſes rapports.

Première objection.

Si on accorde aux habitans des campagnes les égliſes qu'ils réclament, ce ſera donner au culte catholique une publicité qu'aucun culte ne doit avoir.

Réponse.

Le culte catholique ne sera pas plus public que les autres, tant qu'il ne s'exercera pas hors de l'enceinte de ses églises ; & soit qu'il s'exerce dans des églises proprement dites ou dans des maisons particulières, ce sera toujours la même publicité : aucun culte ne doit s'exercer dans les ténèbres, il pourroit par cela même devenir très-dangereux.

Deuxième objection.

Si on accorde des églises aux habitans des campagnes, quelles raisons de n'en pas accorder aux habitans des villes ?

Réponse.

On doit accorder des églises aux habitans des campagnes, ou plutôt leur laisser celles qu'ils ont, d'abord par ce qu'il leur est impossible de se rassembler ailleurs, tandis que les habitans des villes ont à cet égard beaucoup plus de ressources & beaucoup plus de moyens pour se procurer un local décent, & ensuite parce que d'après les termes mêmes de la pacification de la Vendée, on ne pourroit les leur ôter sans le danger le plus imminent.

Troisième objection.

Ne sera-ce pas un privilège pour le culte catholique d'avoir des églises dans les campagnes, & les autres cultes ne seroient-ils pas fondés à en demander de même ?

Réponse.

J'ai déja dit qu'il n'étoit pas question d'en donner ni d'en construire à ceux qui n'en avoient pas, mais

bien de ne pas troubler la jouiſſance de ceux qui en avoient depuis un temps immémorial, & qu'ainſi cela regardera tous les cultes qui pourront être dans les mêmes cas (1).

Quatrième objection.

Si on accorde des égliſes aux habitans des campagnes, ne forceront-ils pas bientôt ceux qui ne voudront pas aſſiſter à leur culte, d'en payer les frais, comme ſi ils y aſſiſtoient?

Réponſe.

Cette objection n'a pas plus de force, ſoit que les égliſes ſubſiſtent, ſoit qu'elles ne ſubſiſtent pas, puiſque ce culte n'en ſeroit pas moins exercé, que les frais ſeroient à peu près les mêmes, & ainſi c'eſt à de bonnes lois, c'eſt à de ſages règlemens de police à protéger les citoyens, dans ce cas, contre toute vexation.

Cinquième objection.

Si on accorde des égliſes au culte catholique, ne ſera-ce pas un moyen d'en perpétuer la durée & de propager des dogmes incompatibles avec les principes républicains?

Réponſe.

Cette difficulté eſt encore indépendante de la conceſſion des égliſes dans les campagnes; & s'il étoit un moyen de perpétuer la durée des dogmes catholiques,

---

(1) S'il eſt conſtant, comme on n'en peut douter, que les dix-neuf-vingtièmes de la France profeſſent le culte catholique, il eſt également vrai que la plus grande partie de ce vingtième, qui ne le profeſſe pas, habite les villes & non les campagnes.

je crois que ce seroit la persécution (1) : c'est au temps & à la raison seule à faire valoir les avantages des uns sur les autres.

Telles sont, citoyens-collègues, les principales objections que j'ai entendu faire & auxquelles j'ai cru devoir répondre. Le moment presse, la fermentation augmente de jour en jour ; & si malheureusement les élémens venoient à contrarier nos espérances pour les récoltes prochaines, à quoi ne nous exposerions-nous pas ! Qu'aurions-nous à répondre à des hommes irrités qui nous imputeroient tous leurs maux, & qui, par l'inspiration de leurs prêtres fanatiques, ne manqueroient pas d'associer le ciel à leur vengeance ? Reviendrions-nous sur nos pas dans le cas d'une démarche irréfléchie, ou persisterions-nous à vouloir maintenir des décrets contre lesquels il pourroit s'élever une insurrection générale ?

Loin de nous toute pusillanimité, toute foiblesse : ne composons point avec l'erreur ; mais que l'amour de la vérité ne nous fasse pas oublier l'amour de la justice ; & si le premier de nos devoirs est de travailler au bonheur du peuple que nous représentons, irons-nous lui dire : Vous serez heureux, mais vous ne le serez que d'après notre manière de voir les choses : votre culte, vos principes religieux font votre félicité en ce monde & vous en promettent une autre à l'avenir (2) ;

(1) Qui doute aujourd'hui que cette horrible guerre de la Vendée & des Chouans, qui souillera à jamais l'histoire de notre révolution, ne soit due à la persécution du culte qui en a été la cause réelle, tandis que le royalisme n'en a été que le prétexte ? Voudrions-nous, en paroissant avoir deux poids & deux mesures, n'éteindre le flambeau de la guerre civile d'un côté que pour le rallumer de l'autre ?

(2) Comme tous les vestiges de la tyrannie, il faut que cette inscription ridicule que nous avons fait mettre en gros caractères au-dessus de la porte de toutes nos églises, disparoisse ; car

mais ils sont opposés aux nôtres ; & comme nous sommes des sages par excellence, vous nous croirez & vous vous tairez : vous tenez de la nature le droit d'exercer votre culte, tant qu'il ne troublera pas l'ordre public, nous en convenons, mais nous vous ôterons les lieux où vous pouvez vous rassembler, & nous entraverons ce culte, de telle manière que son observation vous deviendra presqu'impossible : ne craindriez-vous pas que l'on vous reprochât à vous-mêmes cet esprit de vertige, cette intolérance dont la plus grande partie des prêtres ont fait un usage si funeste, & qui jusqu'à ce jour a fait presque tous les malheurs de la terre ?

LAMBERT.

---

elle est également injurieuse à la nation & à la divinité même, en supposant qu'on a pu douter de son existence ; elle a succédé à une autre encore plus absurde : ériger un *temple à la Raison*, étoit un acte de délire digne de l'imagination des Chaumette, des Hébert, &c. ; & il faut avouer que nous ne sommes pas heureux en inscriptions : mais au moins il faut être conséquent ; & si nous ne voulons pas faire de l'Être-Suprême la divinité d'Épicure, il faut permettre que le peuple ait un rit, un mode quelconque de l'honorer, chacun à sa manière.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Floréal, an III.